

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 DECEMBRE 2023 A 19H00

Présents à la séance : 20

L'An Deux Mil Vingt Trois, le **19 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
26 décembre 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. RAMBOURG Bernard, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Application mobile
« IntraMuros » : renouvellement
d'adhésion.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme TRIQUET Nadia à M. BAUDONNEL David
Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme RUYER Christine à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. le Maire

Absents excusés :

M. CHMIDLIN Stéphane
Mme ADAM Nathalie
Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc

N° 84/2023

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Monsieur Joël COLIN, Adjoint délégué, propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat lié à l'application mobile « intraMuros », support numérique de communication avec les citoyens proposé par la société INTRAMUROS SAS. Cette application qui donne entière satisfaction est disponible sur smartphones, tablettes compatibles avec Android et IOS.

Le nouveau contrat d'une durée de 4 années à effet du 01 janvier 2024 est proposé au tarif inchangé de 75 € hors taxes par mois.

Ces explications entendues,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté unanimement :

- Accepte le nouveau contrat d'adhésion et de maintenance proposé par la société INTRAMUROS SAS de 49000 ANGERS au tarif et conditions susdits,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

La dépense sera inscrite à la section de fonctionnement du budget général 2024.

Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire